

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

> Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29 Nombre de conseillers municipaux présents : 26

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 février 2019

Présents: Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÜN, Guillaurne GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME, Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN, Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 22h28

Secrétaire : Jenny OLLIVIER

FINANCES

DC.19.003 - Modification en cours d'exécution N°1 - LOT 4 Marchés de travaux relatifs à l'opération de réhabilitation du Château de Bel Air à Ingré

Conformément à l'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 sur les marchés publics et au marché n°17-740/04 du 30 janvier 2018 concernant le LOT 4 - SERRURERIE - METALLERIE relatif aux travaux de réhabilitation du Château de Bel Air à Ingré, Monsieur le Maire décide de conclure et signer la modification en cours d'exécution N°1 avec l'entreprise BOUDARD SAS demeurant 110 rue de la cigale à Châteauneuf sur Loire.

La modification en cours d'exécution a pour objet des travaux supplémentaires :

De remplacer l'escalier droit initialement prévu par un escalier hélicoïdal

Les travaux supplémentaires ci-dessus entraînent une moins-value du montant des travaux de HT

1 906 00 €

Cette modification en cours d'exécution représente - 10 % du marché initial.

Le nouveau montant de marché s'élève à 17 149.00 € HT soit 20 578.80 € TTC.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 7 mars 2019

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : Publication le : 1 2 MARS 2019

Notification le :

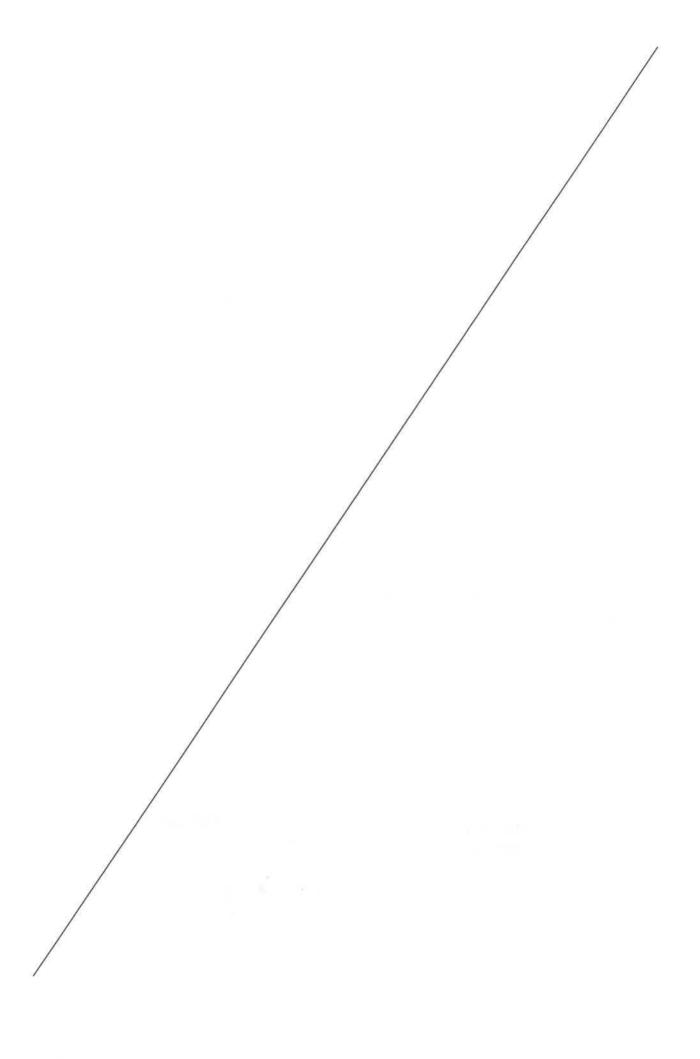
1 2 MARS 2019

1 2 MARS 2019

Le Maire

Christian DUMAS

201 524 Berger-Levrault (1309)



Acte à classer

DC-19-003

1

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2019-03-12T10-30-07.00 (MI215710567)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20190226-DC-19-003-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

Modification en cours d'exécution N.1 - Lot 4 ma

de travaux relatifs à l'opération de réhabilitation

du Château de Bel Air à Ingré

Date de décision :

26/02/2019

Certifiè Conform

Nature de l'acte :

Autres

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.6. Autre décision concernant les marchés publics.

Acte:

DC.19.003-FIN- Modif en cours

Multicanal : Non

exécution N1-lot4 marchés tx

réhabilitation château Bel Air.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 12/03/19 à 10:30

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 12/03/19 à 10:30

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 12/03/19 à 10:37